



Sainte-Anne-  
des-Plaines

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

MARDI 13 JANVIER 2026, à 19 H 30

### PROJET DE RÈGLEMENT N° 1047-2

AVIS PUBLIC est donné, aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement encadrant la démolition d'immeubles, de ce qui suit:

#### RÈGLEMENT 1047-2

Lors d'une assemblée ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tenue le mardi 9 décembre 2025, le Conseil municipal a adopté **le projet de règlement n° 1047-2** intitulé : "Règlement modifiant le règlement numéro 1047 encadrant la démolition d'immeubles".

#### LES OBJETS :

Que le projet de règlement n° 1047-2 ne contient pas de dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées. Le projet de règlement a pour but de doter d'un règlement encadrant la démolition d'immeubles conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 13 janvier 2026 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Au cours de cette assemblée, la maire expliquera ledit projet de règlement et la conséquence de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Ville, 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

Fait et donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10 décembre 2025.

Geneviève Lasure, LL.B., D.D.N., OMA  
Directrice du service du greffe et greffière